**Règlement du jeu « Alice t’offre deux pizzas » Jeu sans obligation d’achat**

**Article 1 : Conditions de participation**

Ce jeu est réalisé exclusivement sur les pages Facebook et Instagram officielles Alice Pizza. Il est ouvert à toute personne physique. La société se réserve le droit de procéder à toutes les vérifications nécessaires concernant l’identité. Les personnes n’ayant pas justifié de leurs coordonnées et identités complètes ou qui les auront fournies de façon inexacte ou mensongère seront disqualifiées, tout comme les personnes refusant les collectes, enregistrements et utilisations des informations à caractère nominatif les concernant et strictement nécessaires pour les besoins de la gestion du jeu. La participation au jeu implique pour tout participant l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement. Le non-respect du dit règlement entraîne l’annulation automatique de la participation et de l'attribution éventuelle de gratification(s). En cas de problème quelconque, Facebook ne pourra nullement être tenu pour responsable, la plateforme ne gérant ni parrainant l’opération en question.

**Article 2 : Modalité de participation**

Pour participer au jeu, le participant devra aimer la Page Facebook Alice Pizza et identifier un ami en commentaires sur la publication du mardi 27 novembre afin de pouvoir être tiré au sort. Il en va de même pour Instagram où le participant doit suivre le compte @alicepizza et identifier un ami en commentaire pour participer ! Le jeu se déroule du mardi 27 novembre 10h au jeudi 29 novembre 2018 à 18h.

**Article 3 : Sélection des gagnants**

Un gagnant sera tiré au sort aléatoirement parmi tous les commentaires sur la publication du 27 novembre. Il devra envoyer à Alice Pizza une copie de sa carte d’identité à représenter à la pizzeria le jour du retrait du lot.

**Article 4 : Dotations**

La nature et la valeur de la dotation sont : deux pizzas au choix de la taille souhaitée par le gagnant.